



## RPN SALAIRES 8 SEPTEMBRE 2015

**LE COMEX SIFFLE LA FIN DE LA PARTIE :**

***c'est son dernier mot.....***

*La négociation salariale annuelle pour 2015 s'était soldée, au début de l'été par une fin de non-recevoir des organisations syndicales. L'employeur restait sur ses positions à savoir l'amalgame de 2 sujets : salaires et primes de fonction dans un même accord .La CFTC avait fait part de son désaccord et avait demandé au COMEX de revoir sa proposition. Avons-nous été entendus ?*

Dès le début de la Réunion, l'employeur a tenu à refaire un historique de la situation et a repris les différentes revendications des organisations syndicales. Le Comex a les revendications, et se dit prêt à répondre à certaines.

L'accord proposé aujourd'hui ne portera que sur les salaires. La question des primes de fonction fera l'objet d'un accord distinct qui pourra être rediscuté ultérieurement mais avant la fin de l'année.

### **Sur les salaires**

La situation n'a pas évolué, les contraintes budgétaires sont inchangées et le cadrage pour 2015/2016 a été fixé par les ministères à une RMPP moyenne pour 2015/2016 de 1.70%. Les marges de manœuvre sont donc extrêmes réduites.

En conséquence la proposition est de même nature qu'en juillet : 0.65 % sur le coefficient de qualification avec effet au 1<sup>er</sup> Mai 2015 pour l'ensemble des salariés couverts par les trois conventions collectives de notre Institution.

La CFTC se félicite de la décision du Comex de dissocier les 2 sujets en 2 accords distincts.

La CFTC prend acte du statu-quo. Une proposition commune CFTC-CFDT est faite à l'employeur pour attribuer une augmentation minimum de 10 euros si les 0,65% du coefficient de base n'atteignent pas ce niveau.

La CFTC réitère sa demande d'une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier.

Après une courte suspension de séance, l'employeur revient avec son ultime proposition : 0.65% au 1<sup>er</sup> Mai 2015, avec un « minimum garanti » de 10€.

La CFTC rappelle l'urgence sociale et souligne la faiblesse de la négociation salariale due à des règles budgétaires qui laissent peu de marge de manœuvre. La CFTC reste convaincue du contraire, des pistes existent : le budget dédié à l'intéressement n'est jamais dépensé dans sa totalité. Nous demandons que les 0,70% non distribués le soient sous la forme d'une prime exceptionnelle.

**La CFTC a défendu ses propositions, certaines ont été entendues. Pour notre syndicat, l'essentiel est que les salariés de l'Institution ne soient pas trop perdants.**

**Le dialogue reste primordial et nous continuerons à défendre ce qui nous apparaît juste et réaliste.**

**La CFTC prend donc ses responsabilités et signera cet accord.**

**Que ceux qui refusent sous prétexte que ce n'est pas assez (mais qui prendront tout de même cette centaine d'euros dans leurs poches....comme pour l'intéressement) aillent jusqu'au bout et s'y opposent formellement.**